



Lausanne, le 28 avril 2014

## Les Polysphères de l'AGEPoly

### Prix des meilleurs enseignants<sup>1</sup>

Afin de promouvoir la qualité de l'enseignement à l'EPFL et d'encourager les Professeurs faisant preuve d'un engagement particulier pour la formation, l'AGEPoly récompense chaque année, lors de la Magistrale, le meilleur enseignant pour chaque Faculté, parfois le meilleur enseignant du Collège du Management et surtout, le meilleur enseignant du campus.

Les conditions suivantes s'appliquent pour l'attribution de ces prix :

#### 1. Dénomination des prix :

- 1.1. L'AGEPoly remet, chaque année, lors de la Magistrale, plusieurs Polysphères.
- 1.2. Une Polysphère est attribuée à chacune des Facultés suivantes : Faculté ENAC, Faculté SV, Faculté IC, Faculté SB et Faculté STI.
- 1.3. Une année sur trois, une Polysphère est attribuée au Collège du Management. La première Polysphère du CDM a été distribuée lors de l'année académique 2013-14.
- 1.4. Parmi ces 5 ou 6 lauréats, l'AGEPoly remet 1 prix particulier, la Polysphère d'Or, pour le meilleur enseignant de l'année.

#### 2. Personnes nommées :

- 2.1. L'ensemble du corps enseignant<sup>2</sup> peuvent recevoir les Polysphères.
- 2.2. Le prix ne peut récompenser deux fois la même personne dans un délai de trois ans pour les Polysphères de Faculté et deux fois dans un délai de 9 ans pour la Polysphère du CDM.

#### 3. Electeurs :

- 3.1. Tous les étudiants de l'EPFL peuvent voter pour l'attribution des Polysphères.
- 3.2. La voix de chaque étudiant est comptabilisée pour les Polysphères de la Faculté/Collège de l'étudiant, et est attribuée à toute personne du corps enseignant quelle que soit sa Faculté/son Collège.

#### 4. Procédures d'élection :

- 4.1. Les votes s'effectuent par internet.

---

<sup>1</sup> Le terme « enseignant » désigne toujours dans ce document indifféremment les hommes et les femmes

<sup>2</sup> Professeurs ordinaires, professeurs associés, professeurs assistants tenure-track, professeurs assistants, maîtres d'enseignement et de recherche, professeurs titulaires, privat-docents, professeurs boursiers, chargés de cours internes et externes, assistants



- 4.2. Chaque étudiant en Bachelor ou en Master peut nommer jusqu'à trois enseignants par ordre de préférence.
  - 4.3. Ces voix seront pondérées par le nombre d'étudiants suivant le cours de chaque enseignant.
  - 4.4. Les enseignants avec moins de 5 voix ne sont pas éligibles.
  - 4.5. Les voix seront regroupées selon la Faculté des étudiants, afin d'attribuer les Polysphères de Faculté. Respectivement les voix des étudiants du CDM seront regroupées afin d'attribuer la Polysphère de Collège.
  - 4.6. L'attribution de la Polysphère d'Or est décidée par le Comité de Direction de l'AGEPoly sur la base des résultats des votes, des commentaires des votants, ainsi que sur tout autre critère approprié tel que la qualité du matériel d'enseignement ou une pédagogie particulièrement innovante.
- 5. Obligations du Comité de Direction de l'AGEPoly :**
- 5.1. Le Comité veille à ce que l'ensemble des étudiants soit informé et puisse participer à la procédure de nomination de manière anonyme.
  - 5.2. Le Comité a le devoir d'élire les Polysphères d'Or et de Faculté/Collège.
  - 5.3. La confidentialité du choix des enseignants est requise jusqu'à la remise des prix lors de la Magistrale. Seuls le Comité de l'AGEPoly et les organisateurs de la Magistrale connaissent le nom des nominés.
  - 5.4. Le Comité a le devoir d'informer les enseignants et les étudiants sur les lauréats.
- 6. Récompense :**
- 6.1. Les lauréats des Polysphères d'Or et de Faculté/Collège se voient remettre respectivement 10 000.- et 5 000.- pour des activités de formation et/ou de recherche par la Vice-Présidence aux affaires académiques.
  - 6.2. Dans le cas où le lauréat ne serait pas habilité à gérer un fonds de tiers, le prix est versé à l'unité à laquelle il est rattaché, qui financera diverses activités dont bénéficiera directement la personne primée.
- 7. Réserves :**
- 7.1. L'AGEPoly se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps.

Pour le Comité de l'AGEPoly :

Charlotte Juillard